

# Je vais passer un scanner

## Le site du Docteur Michel Roussel

Adresse du site : [www.docvadis.fr/michel-roussel](http://www.docvadis.fr/michel-roussel)



Validé par  
le Comité Scientifique Neurologie

**Le scanner est un examen permettant de visualiser certaines anomalies et de déterminer avec précision les caractéristiques d'un organe ou d'une tumeur.**

## Qu'est-ce qu'un scanner ?

Il s'agit d'un examen encore appelé scanner X, tomodensitométrie ou TDM. C'est une technique d'imagerie qui utilise un appareil à rayons X pour créer des images d'une partie de votre corps.

Plusieurs images de l'intérieur de votre corps sont prises et visualisées en coupe sur un écran d'ordinateur.

Cette technique permet de localiser des lésions de causes variables ou de mieux déterminer les caractéristiques d'un organe.

## Comment me préparer avant l'examen ?

Lors de la prise de rendez-vous, vous devrez répondre à certaines questions :

- Avez-vous des allergies ?
- Etes-vous diabétique ou avez-vous une insuffisance rénale ?
- Etes-vous enceinte ou susceptible de l'être ? Allaites-vous ?
- Avez-vous une maladie cardiaque ou pulmonaire ?

- Avez-vous eu une radiographie récente de l'estomac, de l'intestin ou du côlon ?

Dans ces dernières situations, certaines précautions seront prises pour limiter les risques d'irradiations.

Une prise de sang pourra vous être demandée pour apprécier le fonctionnement de vos reins.

Le jour de l'examen, n'oubliez pas de préciser à nouveau ces informations vous concernant.

## **Que dois-je apporter le jour de l'examen ?**

- La prescription de cet examen par votre médecin.
- La liste des médicaments que vous prenez (apportez vos ordonnances).
- Vos documents radiologiques (radiographie, échographie, scanner, IRM...).
- Tous les résultats de vos autres examens (prises de sang, compte-rendu d'intervention chirurgicale...).
- Vos documents administratifs : carte Vitale, pièce d'identité, papiers de prise en charge à 100 %, mutuelle.

Si un produit de contraste vous a été prescrit pour cet examen, suivez les recommandations qui vous sont données. Il peut s'agir d'un produit à boire ou à injecter, pensez à l'apporter avec vous.

## **Quelles précautions dois-je prendre avant l'examen ?**

Il est rarement demandé d'être à jeun.

Évitez de manger pendant les 3 heures précédant l'examen.

Ne fumez pas pendant les heures précédant l'examen.

Sauf indication, vous pouvez boire normalement et prendre, si besoin, vos médicaments.

## **Comment l'examen se déroule-t-il ?**

Vous êtes allongé(e) sur un lit d'examen qui va se déplacer lentement à travers un large anneau. C'est là que les différents clichés sont pris. Vous devez rester



durée de l'examen.

## **Combien de temps l'examen dure-t-il ?**

Il dure généralement 10 à 15 minutes dans la salle de scanner. La préparation, notamment l'injection du produit de contraste, peut durer quelques minutes.

## **L'examen est-il douloureux ?**

L'examen en lui-même n'est pas douloureux, et l'injection du produit de contraste est généralement indolore. Toutefois, cette injection peut entraîner une sensation de chaleur dans le corps, un goût bizarre dans la bouche.

## **Où m'adresser si je dois avoir cet examen ?**

Votre médecin vous adresse à un cabinet de radiologie. Généralement, l'examen se déroule dans une structure équipée, publique ou privée.

## **Que dois-je faire après l'examen ?**

Dans la plupart des cas, vous n'aurez aucun effet indésirable.

Il n'y a aucune précaution particulière à prendre après l'examen et vous pourrez rentrer chez vous normalement.

Si vous avez reçu une injection de produit, il vous sera demandé de boire abondamment pendant 24 heures afin d'accélérer l'élimination du produit.

Si vous ressentez une douleur ou un phénomène anormal, consultez votre médecin ou prévenez l'établissement ou le service qui a pratiqué cet examen.

## **Et les résultats ?**

Les images de l'examen sont analysées par un médecin radiologue.

Un compte-rendu et les images obtenues sont adressés directement à votre médecin traitant.

Rangez bien vos résultats, classez-les et n'oubliez pas de les apporter lors d'une prochaine consultation.